



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Carte du combattant

Question écrite n° 5392

Texte de la question

M. Alain Ferry attire l'attention de M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre sur la situation des anciens combattants ayant servi en Afrique du Nord, et qui n'ont à ce jour pu obtenir la carte d'ancien combattant. S'il reconnaît la nécessité de veiller à la préservation de la valeur du titre de combattant, il pense néanmoins que l'attribution de la carte de combattant pourrait être étendue à un certain nombre de demandeurs dans des conditions incontestables de justice et d'égalité. Dans cette perspective il se demande si le Gouvernement trouve équitable que l'on refuse la carte d'ancien combattant aux anciens d'Afrique du Nord qui ont défendu ardemment leur pays, mais sans commettre d'actes meurtriers.

Texte de la réponse

L'adaptation progressive des conditions d'attribution de la carte du combattant aura permis de délivrer près d'un million de cartes avant la fin de l'année 1993, compte tenu des dossiers en cours d'instruction et de la modification récente des listes d'unités combattantes qui intègrent désormais les unités de soutien des bataillons de service. Ainsi, les anciens combattants d'Afrique du Nord se situent d'ores et déjà à un niveau comparable aux générations du feu de la Première et de la Seconde Guerre mondiale. Néanmoins, le ministre des anciens combattants et victimes de guerre est tout disposé à réexaminer les conditions d'attribution de la carte en veillant naturellement à préserver la valeur du titre de combattant. À cet effet, il a saisi le ministre d'État, ministre de la défense, afin de mener une étude complémentaire à partir des archives du service historique des armées.

Données clés

Auteur : [M. Ferry Alain](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5392

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 1993, page 2765

Réponse publiée le : 11 octobre 1993, page 3439